

PV n° 3 de l'Assemblée Communale ordinaire

Mercredi 18 décembre, 20h00 – La Cave

L'assemblée communale ordinaire de ce jour a été convoquée par le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 44 du jeudi 5 décembre 2024, par affichage public et par convocation personnelle pour ce mercredi 18 décembre 2024, 20h, à la Cave, avec à l'ordre du jour :

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 13 novembre 2024
2. Discuter et voter un emprunt ferme de Fr. 27'000.- pour l'acquisition d'une benne à compacter le carton pour la déchetterie communale. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement.
3. Discuter et adopter les taxes communales, la quotité d'impôt et voter le budget 2025.
4. Accueillir les jeunes gens de la classe d'âge 2006 à l'occasion de leur entrée dans la vie civique.
5. Informations communales.
6. Divers

Présidence : Pierre Morel, président des Assemblées.

Secrétariat : Jennifer Oriet-Marchand, secrétaire communale.

Scrutateurs : M. Bernard Dessarzin et Mme Fabienne Walther

Electrices et électeurs inscrits : 339

Electrices et électeurs présents : 22

Mme Jennifer Oriet, secrétaire communale, M. Romain Jemmely, caissier communal et M. A. Membrez journaliste au Quotidien Jurassien n'ont pas le droit de vote car ils ne sont pas citoyens de la commune de Soyhières.

Le président demande si une modification de l'ordre du jour est demandée. Aucune autre modification n'étant demandée à l'ordre du jour, le président Pierre Morel ouvre cette assemblée communale légalement constituée.

Tractandum 1 : Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 13 novembre 2024

Aucune demande de modification n'étant parvenue durant les délais légaux, le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 13 novembre 2024 est ratifié.

Tractandum 2 : Discuter et voter un emprunt ferme de Fr. 27'000.- pour l'acquisition d'une benne à compacter le carton pour la déchetterie communale. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement

Rapporteur : M. Ivan Santos

Soucieux du bien-être des citoyennes et citoyens et de son personnel, le conseil communal a décidé de proposer l'achat d'une benne compacteur de carton.

La presse actuelle, qui est une très bonne presse, je le précise, ne convient plus à la demande de nos citoyennes et citoyens et de notre personnel exploitant.

Afin d'améliorer l'efficacité de l'élimination des cartons et de la manutention lourde des ballots de cartons, le Conseil communal vous propose, ce soir, d'effectuer cet achat dans le souci d'améliorer le fonctionnement général de notre déchetterie.

Je prie Monsieur le Président, de faire voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est demandée et acceptée tacitement.

M. Ivan Santos continue sa présentation sur Power Point.

M. Ivan Santos explique que lors d'affluence à la déchetterie, le personnel passe son temps à la presse et il a de la peine à effectuer le travail de surveillant. Une longue attente des citoyennes et des citoyens du village et plusieurs incivilités sont constatées ces derniers mois. La benne à compacter proposée est un système de compactage BERGMANN (26.5 m3).

Les avantages : les citoyennes et citoyens du village vont pouvoir déposer les cartons eux-mêmes sans devoir attendre sur un surveillant de la déchetterie. Le personnel pourra effectuer son travail de surveillant et aura moins de contrainte physique.

Prix de la benne : Fr. 25'075.20

L'emprunt ferme de **Fr. 27'000.-** correspond à l'achat + les travaux d'électricité que nous devons réaliser pour l'implantation à la déchetterie communale.

M. I. Santos étant arrivé au terme de sa présentation, M. Pierre Morel ouvre la discussion.

■■■■■ demande la grandeur ainsi que l'emplacement prévu pour cette installation ?

M. I. Santos répond que la grandeur de la benne correspond à la benne actuelle et elle viendra se positionner à côté des 2 autres. L'interpellateur est satisfait de la réponse.

■■■■■ demande s'il est utile d'acquérir cette benne au cas où Soyhières adhérerait à la déchetterie régionale ?

C. Zuber informe que pour l'instant et selon décision du conseil communal en 2020, Soyhières n'adhérera pas à la déchetterie régionale. L'interpellateur est satisfait de la réponse.

■■■■■ demande s'il sera nécessaire de goudronner la place vu que la benne est composée d'un système hydraulique et il serait alors obligatoire de déposer un permis de construire ?

M. I. Santos informe que selon les informations obtenues des fournisseurs de la benne, cette dernière sera déposée sur le gravier actuel et il ne sera donc pas nécessaire de bétonner ou goudronner la place. C. Zuber informe que la déchetterie est située en zone agricole et que cela sera encore vérifiée afin que l'implantation de la benne soit faite dans les règles. L'interpellateur est satisfait de la réponse.

■■■■■ informe qu'il a été constaté que certaines personnes déposent des cartons avec encore des appareils à l'intérieur et demande comment vérifier ces problèmes ?

M. I. Santos est sensible à ce problème éventuel et une attention particulière sera portée à cet effet. D'autres communes possèdent ce genre de benne et aucune information ne lui est parvenue concernant ces problèmes. L'interpellateur est satisfait de la réponse.

■ demande si nous avons envisagé un système de location de cette benne et si une diminution du nombre des voyages est prévue ?

M. I Santos informe qu'il a eu contact avec 3 entreprises différentes pour les locations des bennes avec option d'achat. Il explique que cette variante est beaucoup plus chère que si nous achetons la benne. Le coût estimé pour une location-vente est de Fr. 435.- par mois sur 10 ans la dépense serait de Fr. 52'200.-

Concernant les voyages pour le vidage des bennes à carton, I. Santos explique il n'y aura plus qu'un seul voyage par année au lieu de deux. I. Santos explique que nous garderons l'ancienne presse pour éventuellement compacter le sagex. La benne actuelle à carton est propriété de la commune et sera également conservée. L'interpellateur est satisfait de la réponse.

Au vote, l'assemblée accepte à l'unanimité l'achat de la benne à compacter le carton soit par 22 voix, soit à l'unanimité des personnes présentes.

Tractandum 3 : Discuter et adopter les taxes communales, la quotité d'impôt et voter le budget

Rapporteur : M. Christian Zuber

Le compte général prévoit un excédent de charges de Fr. 56'195.00.- alors que les financements spéciaux totalisent un excédent de dépenses de Fr. 25'030.00.- . Il en résulte un excédent de charges de Fr. 81'225.- pour le compte global, qui rassemble les deux éléments cités précédemment.

L'entrée en matière est demandée et acceptée tacitement.

M. Christian Zuber précise que le Conseil communal s'est une fois encore activement et particulièrement investi dans l'élaboration du budget 2025 en traitant de nombreux points tout en ayant discuté et analysé la situation pendant de nombreuses heures avec le Conseil et avec la commission des finances qui s'est réunie à 4 reprises en 2024. Le Conseil communal présente un budget de fonctionnement à nouveau « non dépensier », soit la balance requise afin de pouvoir fonctionner convenablement. M. Christian Zuber précise également les éléments suivants :

- 1) Les charges du personnel administratif augmentent selon l'échelle des traitements par rapport à l'annuité 2025. A noter que le personnel communal fait l'objet d'une réduction de 1.9% du traitement de base par rapport à la mesure 105a dans le cadre du plan équilibre 2022-2026 pour la 2^{ème} année.
- 2) Deux nouveaux règlements vont entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2025 et rejoindront les financements spéciaux, il s'agit du règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité ainsi que le règlement concernant la gestion des eaux de surfaces (RGES). Ils sont au nombre de quatre dès le 1^{er} janvier 2025
- 3) En raison de l'échéance de contrats à taux fixe en 2025, des emprunts bancaires devront être renouvelés à des conditions moins intéressantes. Il en résulterait une hausse chiffrée à Fr. 9'450.- Toutefois les taux sont à la baisse et le Conseil communal espère pouvoir limiter ces hausses au strict minimum.
- 4) Au niveau de la péréquation financière, alors qu'une participation de Fr. 32'760.- avait été enregistrée en 2024, la commune de Soyhières participera à hauteur de Fr. 18'485.00.- soit une diminution de Fr. 14'275.- par rapport à 2024. A noter que le montant de Fr. 18'485.00 représente la contribution pour la commune centre de Delémont pour les frais liés à la piscine, la ludothèque, bibliothèque etc...
- 5) Les charges de l'aide sociale sont en augmentation de CHF 117'500.- par rapport à 2024. La part communale aux charges cantonales de l'action sociale augmente de Fr. 16'200.-

M. Christian Zuber précise que le Conseil communal et la Commission des finances proposent d'accepter le budget tel qu'il est présenté.

M. Romain Jemmely, caissier communal, présente par le biais d'un Power Point les taxes communales, la quotité d'impôts ainsi que le budget de fonctionnement et les informations sur les investissements :

Les taxes communales, la quotité d'impôts restent inchangées mis à part la nouvelle taxe sur les eaux de surface de 0.3 o/oo de la valeur officielle.

3. Quotité d'impôt et taxes communales

3.1 Quotité d'impôt

Le budget 2025 est présenté avec une quotité d'impôt de :

2.15 points

3.2 Taxes communales

Le budget 2025 est présenté avec les taxes communales suivantes :

3.2.1 Taxes de l'approvisionnement en eau potable selon règlement tarifaire :

- a) Taxe de raccordement 5 ‰ de la valeur officielle
b) Taxes de consommation et taxes de base

Tranches en m3 par an	Taxe de consommation par m3	Taxe de base
Jusqu'à 55	2.95 francs	190.00 francs
De 56 à 500	2.75 francs	200.00 francs
De 501 à 1'000	2.60 francs	285.00 francs
De 1'001 à 3'000	2.45 francs	455.00 francs
De 3'001 à 5'000	2.25 francs	965.00 francs
Au-delà de 5'000	2.10 francs	1'815.00 francs

Supplément pour clients externes 50 % de plus

- c) Taxe de chantier 50 francs

3.2.2 Taxes de l'assainissement des eaux selon règlement tarifaire :

- a) Taxe de raccordement 15 ‰ de la valeur officielle
b) Taxes de consommation et taxes de base

Tranches en m3 par an	Taxe de consommation par m3	Taxe de base
Jusqu'à 55	1.80 francs	100.00 francs
De 56 à 500	1.60 francs	110.00 francs
De 501 à 1'000	1.40 francs	210.00 francs
De 1'001 à 3'000	1.25 francs	405.00 francs
De 3'001 à 5'000	1.05 francs	995.00 francs
Au-delà de 5'000	0.85 francs	1'970.00 francs

- c) Taxe de base pour l'élimination des boues par installation 100 francs

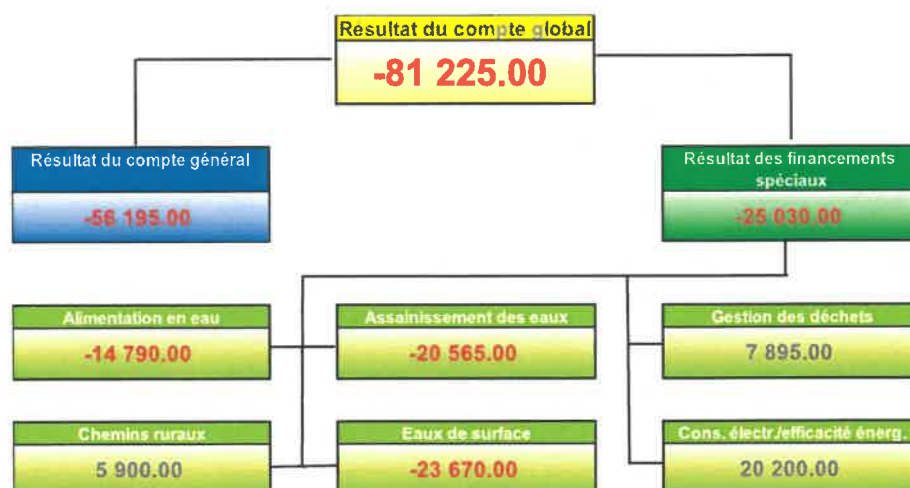
3.2.3 Taxes des déchets :

- a) Taxe de base – ménage à 1 personne 80.00 francs
b) Taxe de base – ménage à 2 personnes 130.00 francs
c) Taxe de base – ménage à 3 personnes 175.00 francs
d) Taxe de base – ménage à 4 personnes et plus 210.00 francs
e) Taxe de base – résidence secondaire 140.00 francs
f) Taxe de base – appartement de vacances 50.00 francs
g) Taxe spéciale – magasin d'alimentation 400.00 francs
h) Taxe spéciale – Café, bars, restaurants jusqu'à 50 places 300.00 francs
i) Taxe spéciale – Café, bars, restaurants jusqu'à 100 places 400.00 francs
j) Taxe spéciale – Café, bars, restaurants à + de 100 places 500.00 francs
k) Taxe spéciale – Hôtel (additionnel à la taxe café) 300.00 francs
l) Taxe spéciale – Autres indépendants (coiffeur, avocats, ...) 150.00 francs
m) Taxe spéciale – société à but non lucratif 150.00 francs
n) Taxe spéciale – Société louant leurs locaux à des tiers 200.00 francs
o) Taxe spéciale – Personnel de jeunes filles 300.00 francs
p) Taxe spéciale – Entreprises industrielles (jusqu'à 3 empl.) 300.00 francs
q) Taxe spéciale – Entreprises industrielles (de 4 à 10 empl.) 400.00 francs
r) Taxe spéciale – Entreprises industrielles (à + 10 empl.) 500.00 francs

3.2.4 Taxes de séjour :	
a) Taxe de séjour forfaitaire - résidence (par nuit)	2.00 francs
b) Taxe de séjour forfaitaire - camping (par nuit)	2.00 francs
3.2.5 Taxes inhumations :	
a) Taxe d'inhumation (cercueil/urne - non-domiciliés)	500.00 francs
b) Taxe pour columbarium (case commune - 1 urne)	1'000.00 francs
c) Taxe pour columbarium (case familiale - 3 urnes)	3'500.00 francs
d) Taxe pour columbarium (plaque)	300.00 francs
e) Taxe pour columbarium (supplément non-domicilié)	500.00 francs
f) Taxe pour petites tombes (2 urnes)	400.00 francs
g) Taxe pour petites tombes (supplément non-domicilié)	200.00 francs
h) Taxe pour petites tombes (creusage - par heure)	100.00 francs
i) Taxe de renouvellement de concession (1 tombe)	150.00 francs
j) Taxe de renouvellement de concession (tombe pour urne)	200.00 francs
k) Taxe pour nivellement (futur ou non)	500.00 francs
l) Jardin du souvenir (non-domicilié)	100.00 francs
3.2.6 Taxe immobilière :	
Taxe immobilière	1.2 ‰ de la valeur officielle
3.2.7 Taxe cadastrale :	
Taxe cadastrale	0.3 ‰ de la valeur officielle
3.2.8 Taxe sur les eaux de surface :	
Taxe sur les eaux de surface	0.3 ‰ de la valeur officielle
3.2.9 Autres taxes causales réglementaires :	
a) Taxe des chiens	70.00 francs
b) Taxe sur les chemins (par ha)	16.00 francs

Aucune question ou remarque n'est émise concernant ce point et M. Jemmely poursuit sa présentation.

La situation telle que soumise aux ayants droit se présente ainsi :



Pierre Morel informe que nous allons passer en revue les différents chapitres (de 0 à 9) du compte de fonctionnement et il sera possible de poser des questions à la fin de chaque chapitre.

M. Romain Jemmely enchaîne avec la présentation du compte de fonctionnement en indiquant les principaux points présentant une différence significative entre les comptes 2023, le budget 2024 et le budget 2025.

Comptes de résultats		Budget 2025		Budget 2024		Exercice 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	267 160	26 580	258 265	23 130	254 118	27 687
	Excédent de produits/charges		240 580		235 135		226 431
Pas de changements significatifs dans cette rubrique. Les charges du personnel administratif augmentent selon l'échelle des traitements.							
1	Ordre et sécurité publics - défense	36 320	45 380	35 780	45 380	33 558	41 306
	Excédent de produits/charges	9 060		9 600		7 748	
Pas de changements significatifs dans cette rubrique.							
2	Formation	1 041 040	488 070	909 725	384 620	785 469	213 836
	Excédent de produits/charges		552 970		525 105		571 633
Cette rubrique englobe la comptabilité du cercle scolaire du Haut-Plateau depuis août 2023. La participation aux frais du cercle augmente de CHF 9'000.00 par rapport à 2024, en raison de la hausse des effectifs. Toutefois, la quote-part du cercle scolaire aux frais de nos bâtiments augmente de CHF 16'100.00 par rapport à 2024. Les charges cantonales liées à l'enseignement augmentent de CHF 26'100.00 entre les deux exercices budgétaires.							
3	Culture – Sports – Loisirs – Eglises	51 065	17 500	76 215	25 050	50 221	22 980
	Excédent de produits/charges		33 565		51 165		27 242
Le budget 2025 ne prévoit pas de travaux importants pour les locaux de La Cave, contrairement à 2024. La commission de La Cave a par ailleurs planifié un peu moins d'exposition en 2025.							
4	Santé	3 800		3 640		2 504	
	Excédent de produits/charges		3 800		3 640		2 504
Pas de changements significatifs.							
5	Prévoyance sociale	1 087 975	712 020	952 540	581 535	773 658	432 304
	Excédent de produits/charges		375 955		371 005		341 354
L'excédent de charges est comparable au budget 2024. Nous constatons toutefois une augmentation de quelque CHF 117'500.00 de l'aide sociale versée aux ménages privés. Ces avances sont remboursées par le Canton dans le cadre de la répartition des charges de l'action sociales. Cela explique l'augmentation globale des charges et des revenus. La part communale aux charges cantonales de l'action sociale augmente de CHF 16'200.00. Celle liée aux prestations complémentaires progresse de CHF 4'235.00.							
6	Trafic et télécommunication	222 365	56 725	226 227	70 000	211 163	81 152
	Excédent de produits/charges		165 640		156 227		130 011
Les charges du personnel d'exploitation augmentent selon l'échelle des traitements. Les imputations internes en rapport avec ces charges ont été revues en fonction de l'organisation mise en place en juillet 2024.							
7	Protection de l'environnement – amén. terr.	357 110	294 670	322 108	247 620	237 829	186 662
	Excédent de produits/charges		62 440		74 488		51 167
Cette fonction enregistre essentiellement les financements spéciaux (eau, épuration, déchets, eaux de surface, efficacité énergétique) dont les résultats sont détaillés dans le graphique en début de résumé. Les financements spéciaux pour les eaux de surface et l'efficacité énergétique sont nouveaux et font suite à l'adoption de règlements en cours d'année 2024.							
8	Economie publique	19 950	15 300	15 560	15 130	9 924	15 340
	Excédent de produits/charges		4 650		430	5 416	
Les charges en rapport avec le tourisme augmentent de quelque CHF 5'000.00 globalement.							
9	Finances et impôts	135 670	1 566 210	151 695	1 559 290	162 829	1 500 006
	Excédent de produits/charges	1 430 540		1 407 595		1 337 177	
Le tableau présenté en 1ère page résume l'ensemble des rentrées fiscales. La charge communale à la péréquation intercommunale passe de CHF 32'760.00 en 2024 à CHF 18'485.00 en 2025. Une correction liée aux mesures d'économies cantonales touche également notre commune; cela entraîne une baisse des revenus de CHF 43'000.00 contre CHF 40'000.00 en 2024. En raison de l'échéance de contrats à taux fixe en 2025, des emprunts bancaires devront être renouvelés à des conditions moins intéressantes. Il en résulterait une hausse de CHF 9'450.00 des intérêts.							
	Totaux	3 222 455	3 222 455	2 951 755	2 951 755	2 521 273	2 521 273
	Excédent de produits/charges (-) global		-81 225.00		-120 915.00	53 215.43	
	Excédent de produits/charges (-) général		-56 195.00		-127 960.00	25 754.84	
	Excédent de produits/charges (-) FS		-25 030.00	7 045.00		27 460.59	

Le président des assemblée M. Pierre Morel ouvre la discussion en fin de présentation de chaque chapitre et il est répondu aux questions suivantes.

■■■■■ demande pourquoi une différence d'environ Fr. 8'000.- entre le salaire de la secrétaire et l'ancien secrétaire ?

C. Zuber explique que le salaire de la secrétaire communale a changé en fonction des critères suivants : l'âge, les diplômes et ce que la personne engagée peut apporter à la commune, le tout selon le répertoire des fonctions. L'interpellateur est satisfait de la réponse

■■■■■ constate une grande différence de traitement de Fr. 2'000.- à Fr. 3'000.- concernant les auxiliaires, pourquoi ?

C. Zuber explique qu'un programme d'introduction très précis a été rédigé pour la nouvelle secrétaire et qu'il est effectué en partie par accompagnement pour les fonctions importantes telles que Teneur du registre d'impôt et agente AVS. Ces deux fonctions seront encore accompagnés par les personnes actuelles pendant le 1^{er} trimestre. Ceci explique le budget. C. Zuber ajoute pour terminer, qu'il est primordial d'apprendre de cette manière tous les domaines à traiter dans une commune. L'interpellateur est satisfait de la réponse.

■■■■■ demande pourquoi une différence d'environ Fr. 4'000.- concernant la voirie et du personnel qui effectue les nettoyages ?

M. R. Jemmely informe que les taux d'occupation pour les statistiques comptables ont été simplifiées. L'interpellateur est partiellement satisfait de la réponse.

■■■■■ constate peu de différence entre les budgets 2023 et 2024 concernant la location de l'école ménagère ; Pourquoi car selon ses informations, elle est utilisée qu'une demi-journée au lieu de 8 ?

M. Ramseyer explique que c'est difficile de prévoir ce montant en lien avec le nombre d'élèves et aucune information ne lui est parvenu du collège de Delémont. L'interpellateur est satisfait de la réponse.

■■■■■ demande si le passage gratuit de l'entreprise GOBAT pour le nettoyages des rues est toujours d'actualité selon la convention établie il y a quelques années ?

B. Dessarzin explique que le contrat avec l'entreprise Gobat est échu et que la convention n'a pas été renouvelée. L'interpellateur est partiellement satisfait de la réponse.

■■■■■ demande pour quelles raisons le compte de l'eau potable est en négatif au budget 2025 ?

R. Jemmely explique qu'il pourrait y avoir un changement d'ordinateur à la station et que des montants ont été prévus. Cela dit, il n'est pas certain que ces montants soient utilisés en 2025. L'interpellateur est satisfait de la réponse.

■■■■■ est surprise du montant de Fr. 15.- que le Conseil a décidé de retenir par rapport aux Fr. 40.- par habitant qui seront ristournés par le SEOD en 2025.

C. Zuber explique que la commune de Soyhières a toujours ristourné dès 2022 les montants à 100% aux citoyennes et citoyens. Il indique que certaines communes ne ristournent aucun montant (c'est le cas à Delémont). Pour 2025 la commune souhaite ristourner le montant de Fr. 25.- tout comme en 2024, au lieu de Fr. 40.- par habitant afin de ne pas trop impacter le compte de la déchetterie pour l'achat de la benne.

■■■■■ demande si le montant sur le fond est insuffisant ?

C. Zuber informe que le fond de la déchetterie présente un solde positif de Fr. 56'000.- et que ce point est évolutif.

P. Morel explique que le SEOD ristourne un montant global à la commune en fonction du nombre d'habitants.

L'interpellateur est partiellement satisfait et va réfléchir si son idée d'une restitution de Fr. 40.- à chaque habitant sera proposée au vote.

■ demande si dans le point entretien et coupes de bois il est compris également le remplacement des arbres morts de l'action « 40 chênes pour demain du Canton du Jura » ?
C. Zuber explique que ce point comprend le montant de la participation de la commune 20% (tiers-bénéficiaire) du montant des travaux pour une parcelle privée qui subit des chutes de pierres dans le village.

R. Jemmely confirme que le remplacement de 9 arbres morts « action 40 chênes pour demain » figure bien au budget. L'interpellateur est satisfait de la réponse.

■ demande pour quelles raisons la facturation de la taxe des chiens est en baisse, ? Des chiens sont-ils décédés au sein de la commune ?

R. Jemmely explique que ce ne sont pas des décès mais simplement des déménagements des chiens dont les propriétaires ont quitté la commune. L'interpellateur est satisfait de la réponse

■ demande ce qu'est la métrologie de la source et est-ce bien nécessaire pour nos volumes d'eau actuels ?

B. Dessarzin explique que c'est le débit et que c'est un concept de réunir le maximum d'eau à un seul endroit. L'interpellateur est satisfait de la réponse

M. Romain Jemmely passe ensuite en revue le tableau des investissements :

No	Investissements	Date approbation	Crédit voté	Situation au 1.1.2024	Mouvements 2024	Budget				
						2025	2026	2027	2028	2029
1	Etude rempl. du chauffage "La Cave"	07.11.2023	15 000.00			15 000.00				
2.1	Avant-projet PGA et réservoir	02.03.2022	20 000.00	21 540.00		-				
2.2	Métrologie de la source de la Doux	02.03.2022	30 000.00		345.70	29 650.00				
3.1	Révision du plan d'aménagement local	11.05.2021	67 000.00	39 273.70	139.50	27 580.00				
3.2	Conception CEP	11.05.2021	23 000.00	22 401.60	529.70	-				
3	Benne à compacter pour le carton *	18.12.2024	27 000.00			27 000.00				
	Totaux		182 000.00	83 215.30	1 014.90	99 230.00	-	-	-	-

Avant de passer au vote, Pierre Morel demande à ■ si après réflexion une proposition de modifier la rétribution du SEOD redistribuée par le conseil communal aux habitants doit être voté ?

■ indique que non.

Au vote, l'assemblée communale accepte par 21 voix et 1 abstention la quotité d'impôt et les taxes communales 2025.

Au vote, le budget de fonctionnement qui prévoit un total de charge de Fr. 3'222'455 et un total de produit de Fr. 3'141'230, soit un déficit de Fr. 81'225.- au compte général est accepté par 22 voix.

Au vote, le Budget d'investissement de Fr. 99'230 est accepté par 22 voix.

Tractandum 4 : Accueillir les jeunes gens de la classe d'âge 2006 à l'occasion de leur entrée dans la vie civique

Rapporteur : M. Christian Zuber

Christian Zuber informe que seule une personne est issue de la classe d'âge 2006 et qu'il s'agit de Mme Leonie Kohler

Chaque année, la commune invite les personnes ayant atteint leur majorité et leurs droits politiques à rejoindre l'assemblée communale afin qu'ils puissent s'imprégner de l'importance des débats qui y sont menés ainsi que des décisions prises.

Les autorités communales félicitent Mme Leonie Kohler à l'occasion de son entrée dans la vie civique. Une petite attention lui sera transmise vu son absence lors de l'assemblée communale de ce soir.

Tractandum 5 : Informations communales

Rapporteur : M. Christian Zuber

Après huit mois difficiles en 2023 mais également pendant le 1^{er} semestre 2024, une belle stabilité est atteinte au sein de notre bureau communal. Mme Jennifer Oriet Marchand a rejoint la commune de Soyhières le 15 juillet dernier et a vécu 5 premiers mois très intenses. Une année est nécessaire pour tout apprendre, Madame Jennifer Oriet Marchand se plaît au sein de notre administration et se donne énormément de peine. Pour le Conseil communal, c'est un grand soulagement.

Ce point à paru dans la presse en début de semaine, le conseiller communal, Monsieur Hans Nyström quitte l'exécutif au 31 décembre. L'objectif est tout naturellement de trouver l'oiseau rare le plus rapidement possible soit une conseillère ou un conseiller qui désire s'engager pour la collectivité et donner de son temps précieux. Les mandataires vont s'y activer prochainement.

En 2024, les activités ont très nombreuses, énormément de petits dossiers à traiter et qui mettent à rude contribution un exécutif de milice comme c'est le cas dans bien des villages. Avec le Conseil, nous essayons d'utiliser le temps de manière efficace, malgré une année intense en 2024, 30 séances de conseil ont été menées, toutes d'une durée de 2.5 h à trois exceptions près, 37 séances en 2023 et 42 séances en 2022. Trouver le bon mix, venir en séance de conseil d'une manière apaisée et générer du plaisir également sont des objectifs à suivre en permanence.

Dans la presse en novembre dernier, l'assemblée de l'Association des Maires de District de Delémont a décidé de solliciter l'avis des conseils des communes et bourgeoisies au sujet de la création d'un groupe de travail qui serait chargé d'étudier les variantes d'organisation des communes dans le district de Delémont, principalement par fusions. Notre exécutif a répondu positivement à la création d'un groupe de travail, qu'un représentant y figure et des attentes spécifiques ont été transmises afin qu'elles puissent figurer dans le futur cahier des charges d'un éventuel futur groupe de travail. Réponse le 29 janvier lors de la prochaine assemblée de l'AMDD, c'est là que sera décidé si oui ou non ce groupe de travail sera mis sur pieds. Tout dépend du retour des communes.

Le Conseil communal a décidé, dès novembre 2024, de supprimer les deux fenêtres du mercredi et du vendredi concernant le guichet communal et de gérer les demandes par rendez-vous. Les retours après quelques six semaines sont très positifs, une accessibilité améliorée pour les citoyennes et citoyens mais également la possibilité pour notre secrétaire communale de préparer les dossiers, d'éviter les moments intenses tout en supprimant définitivement les temps d'attente tels que vécus par le passé les citoyennes et citoyens.

En ce qui concerne les dossiers de 2025, le réseau de Soyhières sera d'actualité soit rénovation de la station, construction d'un futur réservoir et interconnexion avec Delémont, une soirée d'information s'est déroulée le 3 décembre dernier. Le procès-verbal a été mis en ligne ce jour, 17 pages, c'est un peu long mais il contient des informations importantes. En fait en découvrant le PV, c'est comme si vous y étiez ! D'importantes informations ont été gérées

pendant cette séance d'informations aussi bien pour le réseau d'eau que pour la zone 30km/h. Les citoyennes et citoyens sont invités à prendre connaissance du procès-verbal.

Pour le chauffage à distance (CAD) du bâtiment de la Cave avec liaison à notre centrale à pellets (bâtiment d'école), l'objectif est de réaliser les travaux en septembre prochain avant la prochaine période de chauffage. Le Bureau d'ingénieurs AFRY Suisse SA s'y attelle actuellement. Un 3^{ème} dossier soit l'assainissement des canalisations des Riedes-Dessus, 390 mètres ont été analysés, les conduites sont en très mauvais état. Un 4^{ème} dossier qui lui est dans les mains de la Bourgeoisie de Soyhières, maître d'ouvrage, c'est le dossier de la Batteuse, dossier de 1984, époque de la déviation, pompe à bout de souffle, le but étant de relier le bâtiment du Questre au réseau. Les Autorités communales et les Autorités de Bourgeoisie se rencontreront en janvier prochain pour la suite du dossier.

Tractandum 6 : Divers

■ demande s'il n'était pas prévu de contrôler les bâtiments en construction suite aux permis de construire déposés ? Est-ce qu'un membre de l'Autorité communale va s'en occuper ?

C. Zuber explique que normalement, pendant et après les projets de construction, il est important de contrôler les projets menés au sein de la commune. C. Zuber confirme que dès 2025 ce point sera exécuté. L'interpellateur est satisfait de la réponse.

M. C. Zuber adresse ses remerciements à Monsieur Hans Nyström qui quitte l'exécutif au 31 décembre 2024 pour surcharge de travail professionnel et une petite attention lui est remise.

La parole n'étant plus demandée, l'ordre du jour étant épuisé, le président Pierre Morel lève cette assemblée à 21h55. Il remercie les personnes présentes et leur souhaite de belles fêtes de fin d'années ainsi qu'un joyeux Noël.

Au nom de l'Assemblée communale de Soyhières
Le Président
Pierre Morel


La Secrétaire
Jennifer Oriet- Marchand
